



371639 - Il veut se convertir à l'islam mais il n'est pas convaincu du bien fondé de l'exécution de l'apostat, du concubinage, de la magie et des djinns

question

Je suis né dans une famille chrétienne et j'étais resté chrétien. Après avoir longuement réfléchi, et au moment où je rédige ma présente question, j'ai décidé de devenir musulman, et j'atteste qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah et que Muhammad est le messager d'Allah. Ma conversion ne sera pas portée à la connaissance du public car mon père m'expulserait de la maison. Une ancienne amie, devenue soeur en islam, qui étudiait avec moi, m'avait offert un exemplaire du Coran. Mon père l'a déchiré et jeté, et a menacé de m'expulser de la maison. L'important est que j'ai des objections à certaines choses qui pourraient entraver ma conversion. En fait, je ne suis pas convaincu du bien fondé du concubinage ni des croyances relatives à la magie, aux djinns et surtout à la lapidation de l'apostasié. Car il s'agit de choses qui me donnent le sentiment que je risque d'adopter une pensée ou une religion qui m'exposerait à l'exécution si je décidais de l'abandonner. Quand j'ai interrogé un imam sur le sujet, il m'a dit qu'il faut d'abord être convaincu de l'objet de l'islam sans avoir à réfléchir (indéfiniment). Si j'avais fait comme le veut l'imam pendant ma vie de chrétien, je n'aurais jamais pensé à me convertir à l'islam. Puisque ma raison m'a conduit à adhérer à l'islam, je me donne le droit de formuler des objections à une partie de son message. Cette manière de penser de ma part et les objections simples qu'elle m'inspire sont-elles de nature à faire de moi un mécréant du point de vue de l'islam?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nous vous félicitons pour votre raisonnement impeccable et demandons à Allah le Très-haut de saisir votre main, de guider votre coeur, de vous introduire dans Sa religion et de



vous mettre à l'abri des instigations sataniques.

Deuxièmement, la religion est fondée sur la servitude et la soumission à l'ordre d'Allah le Très-haut. Celui qui croit en Allah en tant que Maître et au Muhammad (bénédictioin et salut soient sur lui) en tant que Messager, est tenu d'accepter tout ce qu'Allah et Son Messager disent- une fois les hadiths du Messager vérifiés- même quand on ne saisit pas la sagesse qui les dicte. Cela dit, la plupart des sujets soulevés contre l'islam reposent sur une sagesse connue et clairement argumentés. Quand la raison en cerne les détails, elle ne peut pas ne pas croire en leur justesse et leur caractère sage.

Le fort attachement de l'islam à la libération des esclaves

Cette question implique *la propriété de la main droite*. Celle-ci est répandue dans toutes les sociétés y compris celles jadis régies par des lois divines (le judaïsme et le christianisme). L'islam a introduit une législation favorable à la libération d'un grand nombre des esclaves, voire tous les esclaves progressivement, comme cela s'est réellement passé. Il a encouragé l'affranchissement des esclaves, en a fait la source d'une immense récompense divine et l'a intégré dans les actes expiatoires à accomplir en cas d'homicide, de juron impliquant l'assimilation de sa femme à sa propre mère, de l'entretien du rapport intime avec sa femme dans une journée du Ramadan et en cas de parjure. Si l'esclavage existait encore, ces actes seraient plus faciles pour les gens que l'observance d'un jeûne de deux mois successifs. Voilà pourquoi l'esclavage a grandement régressé dans les sociétés musulmanes avant son abolition par l'Etat. En outre, l'islam a adopté des dispositions et règles de nature à promouvoir les esclaves pour leur garantir l'égalité avec les gens libres dans la plupart des transactions. Il a interdit leur correction et leur humiliation comme il a donné à leurs maîtres de les nourrir et les vêtir de ce dont ils nourrissent et se vêtissent et de ne pas leur infliger des charges insupportables. Bien plus, le maître qui gifle ou frappe son esclave a l'obligation de l'affranchir.

Il serait trop long de citer tous les textes relatifs. Cependant, nous allons en mentionner quelques uns pour montrer l'attachement de l'islam à la libération des esclaves et son importante recommandation en faveur de ceux qui restent esclaves.



D'après al-Boukhari (6715) et Mouslim (1509) Abou Hourayrah a entendu le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dire: « celui qui affranchit un esclave musulman, Allah mettra à l'abri de l'enfer tous ses organes y compris son sexe. » Mouslim (1657) a rapporté qu'Ibn Omar a entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire: « celui qui gifle ou frappe son esclave doit expier son acte en lui rendant sa liberté. » At-Tirmidhi (1542) a rapporté que Souwayd ibn Mouqrine al-Mouzani a dit: « quand l'un des sept frères que nous étions a giflé une servante que nous partageons tous, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) nous a donné l'ordre de la libérer. »

Al-Boukhari (30) et Mouslim (1661) ont rapporté que Maarour ibn Souwayd a dit: « j'ai rencontré Abou Dharr à Rabdha vêtu d'un manteau et accompagné de son domestique qui portait vêtement pareil. Quand je l'ai interrogé sur cela, il m'a dit : certes , j'ai insulté un homme en mettant en cause sa mère et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) m'a dit: « as-tu mis sa mère en cause? Tu es un homme qui traîne les traces de la vie antéislamique. Vos frères (domestiques) sont vos oncles qu'Allah a placé en vos mains. Celui qui a son frère à sa disposition doit le nourrir comme il se nourrit, le habiller comme il s'habille et ne pas lui infliger une lourde charge. Et s'il le faisait, qu'il l'aide. Le sujet a été traité et discuté maintes fois dans le cadre de réponses données à des questions pour montrer qu'il reflète la beauté de l'islam. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [326235](#) et la réponse donnée à la question n° [94840](#) .

Troisièmement,

la sagesse qui sou tend la peine de l'apostasie.

L'exécution de l'apostat est une preuve de la perfection de la charia et son attachement à la protection de la foi et du croyant lui-même. Car elle l'empêche de se livrer au diable qui l'invite à s'apostasier. Quand il sait qu'il va finir par se faire tuer , il réfléchit murement , se ressaisit vite et préserve la société puisque la fréquence de l'apostasie sème le doute dans l'esprit des faibles qui pourraient se dire : si cette religion n'était pas fausse , Untel et Untel ne l'auraient pas quitté. En fait, Allah le Transcendant est compatissant envers Ses serviteurs. Il ne veut pas qu'ils soient mécréants. Il leur protège leur religion et écarte tout ce qui est susceptible de leur inspirer le doute



et d'affaiblir leur foi.

Par ailleurs, si on devait laisser l'apostat tranquille, cela reviendrait à donner aux mécréants l'immense opportunité de se déclarer musulmans pour proférer ensuite leur mécréance et propager l'athéisme en toute tranquillité ou dire que l'islam ne les a pas convaincu. Ce qui pousserait les gens à douter de leurs dogmes, à se laisser polluer la nature et à laisser des articles de mécréance se propager en leur sein, comme on le constate de nos jours dans certaines sociétés qui ignorent la peine de l'apostasie. Il est toutefois vrai que les lois en vigueur limitent le mal inhérent à certaines de ces formes. Voir la réponse donnée à la question n°[20327](#).

Quatrièmement,

la magie, les djinns et l'envoûtement sont des réalités incontestables.

Quant à la magie, les djinns et l'envoûtement, toutes les nations les reconnaissent. C'est connu chez les Juifs et les Chrétiens et d'autres. Bien plus, on sait que les évêques et moines s'en occupent avec exagération et y ont recours bien plus souvent que les musulmans. C'est une réalité incontestable. Si un jour vous aviez la possibilité d'assister à une séance d'exorcisation religieuse, vous verriez qu'un homme peut posséder une femme et parler à sa place de sorte à ne laisser aucun doute que c'est bien lui qui parle. Parfois la possédée parle une langue qui n'est pas la sienne et dont elle ne connaît pas une seule lettre. Et puis le djinn qui parle en elle révèle son pays, sa langue, sa religion, etc. La raison n'exclut pas l'existence de créatures invisibles pour nous. Elle n'exclut pas non plus qu'elles puissent posséder des humains. Puisque des textes authentiques le confirment, pourquoi le contesterions-nous? D'autant plus que nous l'avons constaté de visu. Nous ne croyons pas que vous niez l'existence des anges que nous ne voyons pas. Si nous y croyons c'est parce qu'Allah et Son Messager nous en a parlé.

Cinquièmement, la raison peut-elle s'opposer aux sentences religieuses dont elle n'est pas convaincue?

Quant à vos propos : « étant rationnellement convaincu de la validité de l'islam, je me reconnais le droit de m'opposer rationnellement à une partie de ses dispositions... » ils ne sont pas cohérents.



Voici l'explication: votre raison vous a prouvé que l'islam est vrai. Ce qui est bon et exact. Et c'est là que s'arrête le rôle de la raison. En d'autres termes, la raison doit ensuite se soumettre à la Révélation qu'elle a auparavant reconnue vraie. La raison n'a pas le droit de s'opposer aux détails de la loi religieuse après avoir reconnu sa véracité et su que les détails en émanent, car elle se mettrait en cause.

La raison vous a montré que le Coran est la parole révélée d'Allah et qu'Allah le Très-haut est le plus Compatissant, le plus Savant et le plus Sage. La raison vous a permis de croire que notre Prophète, Mouhammad, est un vrai messager d'Allah. Ce qui signifie que toutes les dispositions établies par Allah sont vraies, justes et source de miséricorde et de sagesse. Est-il raisonnable après cela que la raison revienne s'opposer à la législation d'Allah et prétendre savoir ce qu'Allah ne sait pas? N'y a-t-il pas là une remise en cause de la raison elle-même?

A ce niveau, le musulman doit poser cette question: est-ce cette sentence provient réellement d'Allah? S'il s'avère que la sentence provient d'Allah, il doit s'y soumettre tout en se réservant le droit de rechercher la sagesse qui le soutient et le rapport entre les deux pour méditer à ses desseins. Nul ne peut prétendre posséder être plus sachant, plus sage et plus compatissant qu'Allah.

Quand une sentence n'est ni dans le Coran ni dans la Sunna, elle ne provient pas d'Allah. Dès lors, n'importe qui peut s'y opposer.

Sachez, ô fidèle serviteur d'Allah, que Satan veille à vous éloigner et vous priver (du bien). Il est le premier à vous inspirer des ambiguïtés et installer des obstacles sur votre chemin.

Empressez-vous à prononcer les deux Professions de foi pour adhérer à l'islam. Soyez sûr que toute ambiguïté opposée à la religion vraie a une réponse convaincante. Car cette religion vient d'Allah le Sage, le Très Savant.

Pour trancher sur vos propos, nous disons que si vous croyiez en Allah et en Son Messager (bénédiction et salut soient sur lui) vous seriez sûr qu'aucune de Ses sentences ne s'écarte de l'équité et de la sagesse.



Si vous croyiez et désobéirez à un ordre sans nier une quelconque sentence religieuse , ce serait mieux pour vous que de rester mécréant. Dépêchez vous et n'attendez pas car vous ne savez pas quand le terme de votre vie arrivera. Les gens sont enlevés autour de vous; les uns par la maladie et les autres par les accidents ou d'autres. Il n'y a aucun inconvénient à ce que vous cachiez votre conversion tout en observant les prescriptions dans la mesure du possible. Voir les réponses données à la question n° [175339](#) , à la question n°[153572](#) ,à la question n°[100627](#) , à la question n°[188856](#) et à la question n°[165426](#) .

Nous demandons à Allah de vous agréer, de guider votre coeur , de vous accueillir au paradis, de vous combler de ses bienfaits et de vous installer dans le firdaws supérieur .Nous espérons que vous nous apportera bientôt la nouvelle de votre adhésion

à l'islam. Ce qui nous remplirait de joie et de bonheur.

Allah le sait mieux.